

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Autorisation Individuelle de Régulation à Tir des Pies Bavardes et/ ou Corneilles Noires Tir dans les nids interdit

Je soussigné(e			a renseigner	en lettre	s majuscu	les	
	asse ou Propriété						
Numéro de té	léphone :						
Qualité :	propriétaire	ossesseur	☐ fermier	détenteur du	droit de destruct	ion (c <u>ocher la case co</u>	orrespondante)
	orisation de procéder à s et/ou Corneilles Noire		par tir conformément	aux modalités	définies par l'Aı	rrêté Ministériel du 0	3 aout 2023 de
-	tiers dénommés :						
	ommune de						
			apparter				
Le détenteur d	lu droit de destruction j	oint obligato	irement copie de la dé	légation écrite	du propriétaire,	prévue par les textes	en vigueur.
Fait à		,	le	<u>Sig</u>	<u>gnature</u> :		
Espèces	Période				Motif (à cocher)		
		Lieux-dits des prélèvements	Bilan N-1	Santé et Sécurité publique	Protection de la faune et de la flore	Dommages aux activi- tés agri- coles	
	1 ^{er} au 31 ma	ars					
Corneille	1 ^{er} au 31 ma 1 ^{er} avril au 10						
Corneille Noire		juin					
	1 ^{er} avril au 10	juin uillet					
Noire	1 ^{er} avril au 10 11 juin au 31 j	juin uillet ars					
Noire	1 ^{er} avril au 10 11 juin au 31 j 1er au 31 ma	juin uillet ars juin					
	1 ^{er} avril au 10 11 juin au 31 j 1er au 31 ma 1 ^{er} avril au 10	juin uillet ars juin					
Noire	1 ^{er} avril au 10 11 juin au 31 j 1er au 31 ma 1 ^{er} avril au 10 11 juin au 31 j	juin uillet ars juin uillet	AVIS ET				
Noire	1 ^{er} avril au 10 11 juin au 31 j 1er au 31 ma 1 ^{er} avril au 10	juin uillet ars juin uillet	AVIS ET		Président de date et s	e la Fédération	

La DDTM 13, conformément au code de l'Environnement et à l'Arrêté Ministériel du 03/08/2023, accorde

l'autorisation de régulation des Pies Bavardes et des Corneilles Noires.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le DDTM 13,

Fait à Marseille,

le

BILAN DES DESTRUCTIONS à TIR 2024

IMPORTANT:

LE BILAN DES ANIMAUX TUÉS DEVRA OBLIGATOIREMENT ÊTRE TRANSMIS POUR LE 15 AOUT 2024 À LA DDTM 13 - Service Mer, Eau et Environnement - Siège : 16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille cedex 3

Espèce concernée :	Pie Bavarde	Corneille Noire
Nombre de destructions :		

Nom - Prénom :

Date et signature :